

Séance du mardi 28 juillet 2026

Date de la convocation : 21/07/2026

Membres en exercice :

15

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20h30

Présents : 11

Présents : Robert CINQ, Cassandra ALAZET, Bruno PUTTO, Francis BRIEUSSEL, Patrick BURATTO, Frédéric BOYER, Nicolas JOURDAN, Déborah SURIREY, Alice TERRIER, Anthony ARNAUD, Sylvia BARGUEDEN

Votants : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Représenté(s) : Isabelle MONNEVEUX représentée par Sylvia BARGUEDEN

Secrétaire de séance :

Cassandra ALAZET

Excusé(s) : Laure HEDREUL

Absent(s) : Marie-Anne NUNEZ, Éric COUSIN

Objet : Campagne de dératisation - DE_024_2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de salubrité publique ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses dispositions relatives à la lutte contre les espèces nuisibles et la propagation des maladies vectorielles ;

Vu la réglementation européenne et nationale en vigueur relative à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits biocides ;

Considérant la recrudescence constatée de rongeurs (rats, souris) sur le territoire de la commune, représentant un risque pour l'hygiène, la salubrité publique et la préservation des biens ;

Considérant qu'il appartient à la municipalité de prendre les mesures nécessaires pour endiguer cette prolifération, en complément des campagnes de dératisation menées sur le domaine public ;

Considérant qu'afin de soutenir l'effort des particuliers dans cette lutte, il convient de proposer une distribution de produits raticides adaptés à un usage domestique et sécurisé ;

DÉCIDE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1 : Approbation du dispositif

D'approuver la mise en place d'une campagne de distribution gratuite de produits raticides (sous forme de kits prêts à l'emploi à destination des résidents de la commune.

Article 2 : Modalités de distribution

Date de transmission de l'acte: 30/07/2026

Date de reception de l'AR: 30/07/2026

081-218102150-DE_024_2026BIS-DE

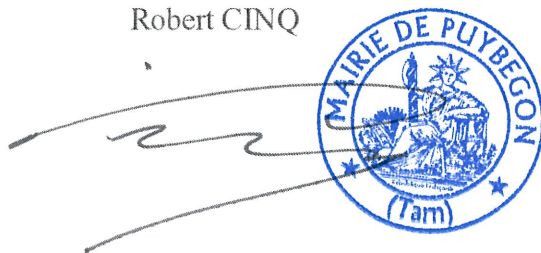
A G E D I

La distribution sera organisée selon les modalités suivantes :

- **Bénéficiaires** : Résidents majeurs de la commune (résidences principales ou secondaires), à raison de 2 kits de 10 sachets par foyer et par an.
- **Justificatifs requis** : Présentation obligatoire d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- **Lieu et périodes** : La distribution s'effectuera au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture, dans la limite des stocks disponibles après avoir rempli un formulaire de demande de raticide.
- **Prévention** : Lors de la remise du kit, une notice d'utilisation et de sécurité sera obligatoirement remis à chaque bénéficiaire. Le bénéficiaire s'engage à utiliser des boîtes d'appâtage sécurisées.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Robert CINQ



Le secrétaire de séance,
Cassandra ALAZET

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Cassandra ALAZET, the Secretary of the meeting.